

Bois et métal : PAS DANS LE BAC NOIR!

Juin 2017 – Le site d’enfouissement situé à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) à Rivière-Rouge où toutes les villes et municipalités du territoire de la MRC des Laurentides enfouissent leurs déchets, reçoit beaucoup trop de bois et métal, pourtant **ces matières sont refusées dans le bac noir!** Le bois et le métal constituent encore malheureusement les matières les plus fréquemment déversées dans le site d’enfouissement.

Pourquoi les enfouir s’ils sont récupérables!

Saviez-vous qu’un morceau de bois peut prendre jusqu’à 3 ans à se décomposer dans un site d’enfouissement et contribue ainsi à produire des odeurs nauséabondes (méthane)? Le bois, lorsque rapporté aux écocentres régionaux, est transformé en énergie (biomasse) et devient utile une deuxième fois.

Saviez-vous qu’une boîte de conserve et une cannette en aluminium peuvent prendre de 50 à 100 ans à se décomposer dans un site d’enfouissement alors que le métal et l’aluminium sont des ressources premières importantes qui peuvent servir à faire de nouveaux objets comme des pièces d’automobile, des paniers d’épicerie, des électroménagers, des matériaux de construction, des capots de tondeuse, des radiateurs ou encore, des équipements de sport ? Notre seule responsabilité est de les déposer dans le bac vert plutôt que le bac noir, pas plus compliqué que ça! Pour ce qui est des objets en métal comme les jantes, les vélos, etc., vous n’avez qu’à les rapporter à l’un des 10 écocentres, et ce, gratuitement et ils seront aussi récupérés. Même rouillé, le métal peut être recyclé!

C’est à nous de faire la différence!

Pour obtenir plus d’information ou pour connaître les points de dépôts des écocentres consulter le site Web www.ridr.gc.ca.

